

# HAUT PAYS DU VELAY COMMUNAUTÉ

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille vingt-six, le treize avril,  
A 20 h 00, le Conseil Communautaire  
s'est réuni en séance ordinaire et publique  
à Montfaucon (salle Renaissance – siège communautaire),  
sous la présidence de M. Pierre DURIEUX, Président.  
(Secrétaire de séance : Gilles JURY)

REPUBLIQUE  
FRANCAISE  
REGION AUVERGNE  
RHÔNE-ALPES  
DEPARTEMENT  
DE LA HAUTE-LOIRE  
ARRONDISSEMENT  
D'YSSINGEAUX

Nombre de membres :

En exercice : 27

Présents : 24

Ayant pris part au vote  
(vote public) : 27

o Pour : 27

o Contre : 0

o Abstention : 0

o Blanc : 0

o Nul : 0

Présents : MM. DURIEUX Pierre, GOUY Pascal, MARCON Pierrick, SABA François-Régis, SANIEL Alain, JURY Gilles, DIGONNET Marc, SOUVIGNET Bernard, VACHER Claude, CLUZEL Mickaël, CHAPUIS Camille, SANTY Jean-Pierre, CIBERT Gilles, POINAS Jean-Michel, RASCLE Bruno et Mmes BRUYERE Maud, DREVET Hélène, LIMAIEM Wahiba, MARCON Catherine, VALLA Sophie, SOUTRENON Maryline, VALLET Pascale, DURIEUX Gladys et BARRALLON Nicole.

Excusé : Néant

Absent : Néant

Pouvoirs : M. Pascal RUEL donne pouvoir à M. François-Régis SABA  
M. Maxime JACQUIOT donne pouvoir à Mme Maud BRUYERE  
Mme M.-Ch. PATOUILLARD donne pouvoir à M. SOUVIGNET Bernard

\*\*\*\*\*

Date de convocation :

Le 7 avril 2026

Date d'affichage :

Le 7 avril 2026

M. le Président rappelle les délibérations du Conseil Communautaire n° DC/2024-11-04/02 et n° DC/2024-11-04/03 du 4 novembre 2024 actant la prise des compétences « assainissement des eaux usées » et « gestion des eaux pluviales urbaines » à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, et approuvant les nouveaux statuts de la Communauté de Communes (validés par arrêté préfectoral n° BCTE/2024/154 du 4 décembre 2024).

DELIBERATION N° :

DC/2026-04-13/17

OBJET DE LA SEANCE :

Assainissement

Conseil d'exploitation

Désignation de membres

Il rappelle également au Conseil Communautaire la délibération n° DC/2024-11-04/06 en date du 4 novembre 2024 décidant la création d'une régie intercommunale dédiée aux compétences « assainissement » et « eaux pluviales urbaines » administrée sous l'autorité directe de l'exécutif de la collectivité (Président) et de son assemblée délibérante par :

- Un directeur,
- Un conseil d'exploitation.

Considérant les élections municipales et communautaires intervenues le 15 mars 2026,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sa cinquième partie relative à la coopération locale,

Considérant les statuts de la régie intercommunale dédiée aux compétences « assainissement » et « eaux pluviales urbaines »,

AR Prefecture

043-244300307-20260413-DC2026041317-DE  
Reçu le 17/04/2026

Après avoir procédé à un vote public (décision prise à l'unanimité des membres présents) et à la majorité absolue,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- désigne les membres suivants au sein du conseil d'exploitation de la régie intercommunale « assainissement et gestion des eaux pluviales urbaines » de la Communauté de Communes :

8 membres élus au sein du Conseil Communautaire :

- o Pierre DURIEUX
- o François-Régis SABY
- o Gilles JURY
- o Bernard SOUVIGNET
- o Marilyne SOUTRENON
- o Jean-Pierre SANTY
- o Gilles CIBERT
- o Jean-Michel POINAS

2 membres extérieurs désignés eu-égard à leurs compétences :

- o Jean-Paul BARRALON
  - o Sylvain BOUILLOT
- charge M. le Président et le Vice-Président délégué de mettre en œuvre la présente délibération et de prendre toutes décisions utiles dans ce cadre.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme,

Pierre DURIEUX,  
Président,

Gilles JURY,  
Secrétaire de séance,



**AR Prefecture**

043-244300307-20260413-DC2026041317-DE  
Reçu le 17/04/2026

*Certifié exécutoire par transmission  
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

*Affichage et publication effectués le*